



## Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 27 septembre 2012

Conseillers communautaires en exercice : 140

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET.

Le rapport 1.2.2 a été retiré de l'ordre du jour. Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.2.1, 1.2.3, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 8.1, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 10.1, 10.2.

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 20h30.

**Étaient présents :** **Amagney :** M. Thomas JAVAUX (à partir du rapport 1.1.1) **Arguel :** M. André AVIS **Audeux :** Mme Françoise GALLIOU **Auxon-Dessous :** M. Jacques CANAL **Auxon-Dessus :** M. Serge RUTKOWSKI, Mme Geneviève VERRON **Avanne-Aveney :** M. Laurent DELMOTTE, M. Jean-Pierre TAILLARD (à partir du rapport 1.1.1) **Besançon :** M. Eric ALAUZET (à partir du rapport 2.5), M. Nicolas BODIN (à partir du rapport 1.1.1), M. Pascal BONNET (à partir du rapport 1.1.1), Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Benoît CYPRIANI, M. Jean-Jacques DEMONET, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT (à partir du rapport 1.1.3), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Françoise FELLMANN, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Catherine GELIN, M. Didier GENDRAUD, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Jean-Marie GIRERD, M. Philippe GONON, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Nicolas GUILLEMET, Mme Valérie HINCELIN, Mme Solange JOLY, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, Mme Carine MICHEL, M. Frank MONNEUR, Mme Nohzat MOUNTASSIR, Mme Jacqueline PANIER, Mme Elisabeth PEQUIGNOT (à partir du rapport 1.1.1), Mme Françoise PRESSE, Mme Béatrice RONZI, Mme Monique ROPERS, Mme Joëlle SCHIRRER, Mme Marie-Noëlle SCHOELLER, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Nicole WEINMAN **Boussières :** M. Roland DEMESMAY (jusqu'au rapport 2.7) **Brailans :** M. Alain BLESSEMAILLE (à partir du rapport 1.1.1) **Busy :** M. Philippe SIMONIN **Chalèze :** M. Christophe CURTY **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Champagney :** M. Claude VOIDEY **Châtillon-le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON (représentée par Mme Annie POIGNAND), M. Philippe GUILLAUME (représenté par M. Denis GALLET jusqu'au rapport 7.3) **Chaucenne :** M. Bernard VOUGNON **Chaufontaine :** M. Jacky LOUISON (à partir du rapport 7.3) **Chemaudin :** M. Bruno COSTANTINI (à partir du rapport 7.5) **Dannemarie-sur-Crète :** M. Gérard GALLIOT (à partir du rapport 1.1.1 et jusqu'au rapport 8.1) **Deluz :** Mme Sylvaine BARASSI (représentée par M. Fabrice TAILLARD) **Ecole-Valentin :** M. Yves GUYEN (représenté par Mme Brigitte ANDREOSSO) **Fontain :** M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER (représenté par M. Jean-Pierre VAGNE) **François :** M. Claude PREIONI **Gennes :** Mme Maryse MILLET (représentée par M. Gilles DUMAS) **Grandfontaine :** M. François LOPEZ **La Chevillotte :** M. Jean PIQUARD **La Vèze :** M. Jacques CURTY **Mamirolle :** M. Daniel HUOT, M. Robert POURCELOT (à partir du rapport 1.1.1) **Marchaux :** M. Bernard BECOULET, Mme Brigitte VIONNET **Mazerolles-le-Salin :** M. Daniel PARIS **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT, M. Denis JOLY **Montfaucon :** M. Michel CARTERON, M. Pierre CONTOZ **Montferrand-le-Château :** M. Marcel COTTINY, Mme Séverine MONLLOR **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA, M. Gérard VALLET (à partir du rapport 1.1.1) **Nancray :** M. Daniel ROLET **Noironte :** M. Bernard MADOUX **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET, M. Claude OYTANA **Pirey :** M. Robert STEPOURJINE **Pouilley-les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET (à partir du rapport 1.1.1) **Rancenay :** M. Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré :** M. Stéphane COURBET (à partir du rapport 1.1.2), M. Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par M. Joël JOSSO) **Routelle :** M. Claude SIMONIN (à partir du rapport 1.1.1) **Saône :** Mme Maryse BILLOT, M. Alain VIENNET (à partir du rapport 1.1.1) **Serre-les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU, M. Christian BOILLEY **Tallenay :** M. Jean-Yves PRALON (à partir du rapport 1.2.3) **Thise :** M. Bernard MOYSE, M. Jean TARBOURIECH **Torpes :** M. Dominique GRUBER **Vaire-Arcier :** M. Patrick RACINE **Vaire-le-Petit :** Mme Michèle DE WILDE **Vaux-les-Prés :** M. Bernard GAVIGNET (représenté par Mme Anne GROSJEAN à partir du rapport 2.7)

**Étaient absents :** **Auxon-Dessous :** M. Jean-Pierre BASSELIN **Besançon :** Mme Hayatte AKODAD, M. Frédéric ALLEMANN, M. Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, M. Patrick BONTEMPS, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Abdel GHEZALI, M. Jean-François GIRARD, M. Lazaar HAKKAR, Mme Martine JEANNIN, Mme Sylvie JEANNIN, M. Michel LOYAT, M. Jacques MARIOT, Mme Annie MENETRIER, M. Michel OMOURI, Mme Danièle POISSENOT, M. Jean ROSSELOT, M. Jean-Claude ROY, Mme Corinne TISSIER, Mme Zahira YASSIR-COUVAL **Beure :** M. Philippe CHANEY, M. Auguste KOELLER **Boussières :** M. Bertrand ASTRIC **Chalezeule :** M. Raymond REYLE **Champoux :** M. Thierry CHATOT **Champvans-les-Moulins :** M. Jean-Marie ROTH **Chemaudin :** M. Gilbert GAVIGNET **Dannemarie-sur-Crète :** M. Jean-Pierre PROST **Ecole-Valentin :** M. André BAYEREL **François :** Mme Françoise GILLET **Grandfontaine :** M. Laurent SANSEIGNE **Larnod :** Mme Gisèle ARDIET **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER **Nancray :** M. Jean-Pierre MARTIN **Novillars :** M. Philippe BELUCHE, M. Bernard BOURDAIS, **Osselle :** M. Jacques MENIGOZ **Pirey :** M. Jacques COINTET **Pouilley-les-Vignes :** M. Jean-Michel FAIVRE **Pugey :** Mme Marie-Noëlle LATHUILIERE **Thoraise :** M. Jean-Michel MAY **Vorges-les-Pins :** M. Patrick VERDIER

**Secrétaire de séance :** M. Claude PREIONI

**Procurations de vote :**

**Mandants :** JP. BASSELIN, H. AKODAD, E. ALAUZET (jusqu'au rapport 2.4), T. BENETEAU DE LAPRAIRIE, P. BONTEMPS (à partir du rapport 1.1.3), YM. DAHOUI, A. GHEZALI, L. HAKKAR, S. JEANNIN, M. LOYAT, J. MARIOT (à partir du rapport 1.1.1), M. OMOURI (à partir du rapport 1.1.1), D. POISSENOT, J. ROSSELOT, JC. ROY, C. TISSIER, Z. YASSIR-COUVAL, B. ASTRIC (jusqu'au 2.7), F. GILLET, JP. MARTIN.

**Mandataires :** J. CANAL, B. RONZI, N. GUILLEMET (jusqu'au rapport 2.4), C. MICHEL, E. DUMONT (à partir du rapport 1.1.3), JL. FOUSSERET, F. MONNEUR, JP. GOVIGNAUX, MN. SCHOELLER, D. GENDRAUD, N. BODIN (à partir du rapport 1.1.1), P. BONNET (à partir du rapport 1.1.1), F. GERDIL-DJAOUAT, JM. GIRERD, JJ. DEMONET, B. CYPRIANI, C. THIEBAUT, R. DEMESMAY (jusqu'au 2.7), C. PREIONI, D. ROLET.

**Délibération n°2012/001856**

**Rapport n°2.3 - Tramway - Signature d'un avenant de transfert sur le marché « Achat de prestations d'assistance financière dans le projet TCSP des Agglomérations de Dijon et Besançon » - Lot n°3 : « Assistance en matière de fiscalité »**

**Tramway - Signature d'un avenant de transfert sur le marché  
« Achat de prestations d'assistance financière dans le projet TCSP des  
Agglomérations de Dijon et Besançon » -  
Lot n°3 : « Assistance en matière de fiscalité »**

**Rapporteur : Jean-Jacques DEMONET, Vice-Président**  
**Commission : Transports, Infrastructures, Déplacements**

<b>Inscription budgétaire</b>
Sans incidence budgétaire

**Résumé :**

Dans le cadre du projet de réalisation de la 1<sup>ère</sup> ligne de tramway, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et l'Agglomération du Grand Dijon, via un groupement de commandes, ont signé un marché d'assistance financière sur leur projet respectif de réalisation d'une ligne de tramway.

Le lot n°3 avait été attribué fin 2008 au cabinet RAMBAUD MARTEL / ORRICK. Devant l'impossibilité pour ce cabinet de poursuivre sa mission et au vu de sa demande de cession du marché, il est proposé la signature d'un avenant de transfert vers le cabinet LEFEBVRE de l'ensemble des prestations du lot n°3 restant à réaliser.

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et l'Agglomération du Grand Dijon ont mis en place un groupement de commandes pour disposer d'une assistance en ingénierie financière dans le cadre de la réalisation de leurs projets respectifs de ligne de tramway.

Un marché d'assistance portant sur l'achat de prestations d'assistance financière a été alors attribué au titre du lot n°3 « Assistance en matière de fiscalité » au groupement solidaire, constitué du RAMBAUD MARTEL / ORRICK (mandataire) et de FCL ; le marché a été signé et notifié par le coordonnateur du groupement de commandes, à savoir l'Agglomération du Grand Dijon, le 8 décembre 2008.

Le lot n°3 est composé :

- d'une tranche ferme comportant les missions suivantes :
  - étude sur les modes d'acquisition et de gestion du matériel roulant (étude non réalisée en l'absence de marché et de concurrence actuellement),
  - définition du montage fiscal du projet en matière de TVA (étude non aboutie),
  - étude du statut des biens afférents TCSP au regard des taxes foncières et TP (non mobilisée),
  - assistance fiscale générale (partie à bons de commande - non mobilisée),
- d'une tranche conditionnelle (non affermée à ce jour) portant sur une assistance tout au long de la procédure du marché en cas de choix d'une mise en place d'un crédit bail fiscalisé sur le financement du matériel roulant.

Le marché a été notifié à hauteur de 170 625 € (78 225 € en tranche ferme et 92 400 € en tranche conditionnelle) ; il n'a fait l'objet à ce jour que d'une facturation à hauteur de 9 450 € sur la problématique fiscale TVA.

Maître Jérôme PENTECOSTE, avocat associé du Cabinet ORRICK, a informé la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon de son départ du Cabinet ORRICK avec l'ensemble de son équipe dédiée à la mission confiée par la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

Dans ce contexte, le cabinet ORRICK a sollicité la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon pour qu'elle autorise le transfert au cabinet CMS Bureau FRANCIS LEFEBVRE de la partie du marché initialement confiée au Cabinet ORRICK, au titre du lot n°3 et non réalisée en fin d'année 2011.

Il est proposé la signature de cet avenant, dont le projet est joint en annexe.  
Cet avenant ne modifie en rien la valeur initiale du marché signé en 2008.

**A la majorité, 5 Contre, le Conseil de Communauté :**

- se prononce favorablement sur l'avenant de transfert proposé au titre du lot n°3 du marché d'assistance financière du projet de 1<sup>ère</sup> ligne de tramway de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant de transfert,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution ainsi qu'à l'application de la présente décision.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 109

Contre : 5

Abstention : 0

Préfecture de la Région Franche Comté  
Préfecture du Doubs  
Contrôle de légalité

Reçu le - 5 OCT. 2012

**Marché « Achat de prestations d'assistance financière  
dans le projet TCSP des Agglomérations de Dijon et Besançon »  
Avenant de transfert**

**Entre :**

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, représentée par son Président dûment habilité à cet effet par délibération du Conseil de Communauté du 27 septembre 2012, ci-après dénommée « la Communauté »,

Le Cabinet ORRICK RAMBAUD MARTEL, représenté par Pascal Agboyibor, dûment habilité à cet effet, ci-après dénommé « le Cabinet ORRICK »,

Le Groupe FCL, représenté par sa Directrice, Isabelle KEBE, dûment habilitée à cet effet, ci-après dénommé « le Groupe FCL »,

**Et :**

Le Cabinet CMS-BUREAU FRANCIS LEFEBVRE, représenté par ....., dûment habilité à cet effet, ci-après dénommé « le Cabinet CMS BFL ».

\* \*

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et l'Agglomération du Grand Dijon ont mis en place un groupement de commandes pour disposer d'une assistance en ingénierie financière dans le cadre de la réalisation de leur projet respectif de ligne de tramway.

Un marché d'assistance portant sur l'achat de prestations d'assistance financière a été alors attribué au titre du lot n°3 « Assistance en matière de fiscalité » au groupement solidaire, constitué du cabinet ORRICK (mandataire) et de FCL ; le marché a été signé et notifié par le coordonnateur du groupement de commandes, à savoir l'Agglomération du Grand Dijon, le 8 décembre 2008.

Maître Jérôme PENTECOSTE, avocat associé du Cabinet ORRICK, a informé la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon de son départ du Cabinet ORRICK avec l'ensemble de son équipe dédiée à la mission confiée par la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

Dans ce contexte, le cabinet ORRICK sollicite la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon pour qu'elle autorise le transfert au cabinet CMS Bureau FRANCIS LEFEBVRE de la partie du marché initialement confiée au Cabinet ORRICK, au titre du lot n°3 et non réalisée en fin d'année 2011.

L'objet du présent avenant est de définir les modalités du transfert dudit marché public.

**Article I**

La Communauté autorise le transfert du marché susvisé par le Cabinet ORRICK au Cabinet CMS BFL qui accepte, en qualité de cessionnaire, cette cession de marché et s'engage à en assurer l'exécution à compter de l'entrée en vigueur du présent avenant de transfert.

La Communauté autorise le Cabinet ORRICK à transférer au Cabinet CMS BFL le dossier physique et électronique relatif audit marché.

Le Cabinet ORRICK est dégagé de toute obligation.

## **Article 2**

Les conditions initiales du marché sont strictement inchangées, notamment en termes de prestations à accomplir, de conditions financières et d'absence de conflits d'intérêt. Le présent avenant ne modifie en rien le marché initial à l'égard du groupe FCL qui demeure co-traitant du groupement titulaire, sur le lot n°3, pour les seuls besoins de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, exceptés ceux de l'Agglomération du Grand Dijon.

## **Article 3**

Le Cabinet CMS-BFL justifie, par la production des formulaires DC1, DC2 et NOTI 2 et d'une plaquette de présentation, qu'il présente des garanties équivalentes à celles du Cabinet ORRICK en termes de capacités et moyens humains, techniques, économiques et financiers pour réaliser les prestations du marché.

## **Article 4**

Pour les besoins du règlement financier du marché, il a été établi, selon les prix forfaitaires du marché, un arrêté de compte au 31 décembre 2011 permettant à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon d'effectuer le règlement des prestations effectuées par le Cabinet ORRICK et non réglées à ce jour.

Les prestations ultérieures feront l'objet, après service fait, d'une rémunération au profit du Cabinet CMS BFL et seront portées au crédit du compte bancaire de celui-ci.

## **Article 5**

L'exemplaire unique de l'Acte d'Engagement remis au titulaire du marché a été restitué par le Cabinet ORRICK à la Communauté. Celle-ci remettra cet exemplaire au Cabinet CMS BFL à l'occasion de la notification du présent avenant.

## **Article 6**

Le présent avenant deviendra exécutoire après signature de l'entité adjudicatrice, transmission au contrôle de légalité et notification de cette décision au Cabinet ORRICK, au Cabinet CMS BFL et au groupe FCL.

Fait en 5 exemplaires, à Besançon, le .....

Pour la Communauté d'Agglomération  
du Grand Besançon,  
Le Président,

Jean-Louis FOUSSERET

Pour le CMS BFL,

Pour le Groupe FCL,

Mme Isabelle KEBE

Pour le Cabinet ORRICK,

Me P. AGBOYIBOR